

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	7	11

Séance du 19 octobre 2023

Convocation
11/10/2023
Date d'affichage
11/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : S. GREMY, B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO, W. COLAS, E. TRESCARTES, C. GREGOIRE, F. EUSTACHE

Absents ayant donné pouvoir : H. CAPPELLAZZI à C. DECUYPER, C. BLARDAT-KATOUI à B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO, P. LAMY BOYET à S. GREMY, C. GUILLAUME à E. TRESCARTES

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

REPAS DU 11 NOVEMBRE 2023 : FIXATION DU PRIX

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant délégation au Maire et autorisant l'organisation du repas des anciens,

Considérant que la Commune organise chaque année le 11 novembre gratuitement un repas pour les anciens âgés de 71 ans du village, ainsi que pour les membres du CPI de Bussy-en-Othe, les bénévoles, les donateurs,

Considérant la volonté du conseil municipal d'ouvrir ce repas à tous afin de permettre et de créer un lien intergénérationnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 38 € le prix du repas des accompagnants et autres personnes et 10 € pour le menu des enfants jusqu'à 15 ans.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents



La Secrétaire
S. GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER